

Taxe communale d'aménagement

Reconduction du taux des années antérieures, le taux minimal : 1 %.

7 votants : 7 votes pour

Modification du nombre de cordes vendues par an et par foyer suite à la délibération n°2018/05/03

7 votants : 1 abstention, 6 votes contre

Mutualisation des procédures de dématérialisation des marchés publics

Suite à l'obligation faite aux communes, à partir du 1er octobre 2018, au-delà de 25 000 euros HT, de faire passer les marchés publics par la voie électronique et d'utiliser une plateforme de dématérialisation, la commune signe avec le Conseil départemental une convention de mise à disposition gratuite de la plateforme de dématérialisation du département. La commune doit faire l'achat d'un certificat de déchiffrement des offres d'un coût de 90 euros HT et d'un système de signature électronique.

7 votants : 1 abstention, 6 votes pour

Décision Modificative n°1 sur le budget de l'eau

A l'élaboration du budget, 18 000 euros avaient été prévus au compte 615, achat eau. Suite à la forte consommation d'eau, la facture à régler est estimée à 28 041,90 euros. En conséquence il est proposé la décision modificative suivante pour régulariser cette dépense.

Compte	Désignation	Dépense diminution	Dépense augmentation
D 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 500,00 €	
D 613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	500,00 €	
D 61521	Entretiens et Réparation bâtiments publics	300,00 €	
D 61523	Entretiens et Réparation réseaux	6 000,00 €	
D 605	Achats Eau		10 300,00 €
TOTAL		10 300,00 €	10 300,00 €

7 votants : 7 votes pour

Questions diverses :

Effectifs du RPI pour l'année 2018-2019 : 8 élèves à l'école de Lamazière-Basse et 13 élèves à l'école de Palisse.

Dénomination des rues : choix des plaques de rues et de numéros.

Arrêté municipal concernant la réduction de la vitesse limite à 30km/h dans l'agglomération de Lamazière-Basse : suite à une forte demande des habitants du Bourg de limiter la vitesse, Monsieur le Maire envisage de faire un arrêté municipal. Nous sommes en attente d'un avis de la DDT et de la Préfecture.

Prochain Conseil municipal : 14 décembre à 20 heures 15

